

En plus de ces conseils prodigués par la gendarmerie, nous en profitons pour vous rappeler au titre de la Mairie, quelques autres règles de « bonne conduite et de civisme » parfois oubliées :



NUISANCES SONORES : Ne faites pas vrombir les **moteurs** de vos engins (quad, scooter, moto) sur les routes ou dans les champs. Rappelez-vous que concernant les **nuisances sonores**, des horaires ont été instaurés concernant l'usage des appareils motorisés (tondeuse, bétonnière, tronçonneuse...). Du lundi au vendredi : 8h-19h – le samedi : 9h-12h et 15h-19h - Le dimanche et jours fériés : 10h-12h. Pour le respect des autres, pensez-y.

TROTTOIRS : respectez le stationnement ; ceux-ci sont faits pour pouvoir marcher seul, en groupe ou avec des enfants en poussette et ce, en toute sécurité. Merci de respecter le stationnement de façon à ce que les piétons puissent circuler librement sur les trottoirs et ne soient pas obligés d'emprunter la route, pour le respect et la sécurité de tous.



CHIENS : Ne les laissez pas divaguer seuls dans la commune, cela peut être dangereux pour nos enfants, nos voisins, nos amis, et il est fort désagréable de retrouver les déchets répandus sur les trottoirs ou sur la route. Ne les laissez pas non plus faire leurs besoins sur les trottoirs et sur le terrain de foot. Pensez aux enfants qui y jouent... Les trottoirs autour de l'école, de la mairie, de l'église sont couverts de nombreuses déjections. Pensez aux autres quand vous promenez vos amis à quatre pattes.



CULTIVATEURS : Ayez une pensée pour les usagers de la route. Lorsque vous utilisez les routes pour des transports, ne laissez pas de la boue sur les routes ce qui représente un risque d'accident.



DEGRADATIONS : les bâtiments communaux ont fait l'objet de récentes dégradations. Les auteurs retrouvés par la gendarmerie habitent la commune.

VOLS : La mairie et les membres du comité de fleurissement ont eu la désagréable surprise de constater le vol de quelques fleurs plantées par les bénévoles ...

Ces états de fait sont déplorables. Les biens de la commune servent à tous ... les dégrader coûte cher et pénalise tout le monde !

**Et n'oublions pas :
LA LIBERTE DE CHACUN S'ARRETE
OU COMMENCE CELLE DES AUTRES...**